

JOURNAL DE L'UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE

ETUDIANTS
DE
FRANCE.¹

paris
convention
nationale
iut-ts
16 octobre.

MNEF

MUTUELLE NATIONALE
DES ETUDIANTS DE FRANCE

16, avenue Raspail
94250 GENTILLY

1976-1977

vous
plus sûre
protection sociale

Etudiant, lycéen âgé de 18 ans,
Adhérez à la MNEF
Sécurité Sociale et Mutualité

- 28^e année
- 34 sections locales
- 400.000 adhérents

La M.N.E.F., seule mutuelle étudiante nationale, reconnue à la Fédération Nationale de la Mutualité Française qui totalise 19 millions d'adhérents.

pour une
cotisation
unique de

100F

Que vous soyez assuré
social ou non
Quels que soient
votre âge et votre
nationalité.
Vous, votre conjoint,
vos enfants, bénéficiez
de la Mutuelle
Nationale des Etudiants
de France

adhérer à
la MNEF c'est :

- ▶ la simplification
des formalités
administratives
- ▶ des œuvres sociales
- ▶ une assurance
accident

remboursement des soins

frais médicaux : 80 à 100 %

du tarif de responsabilité Sécurité Sociale si vous
bénéficiez de la Sécurité Sociale.

hospitalisations gratuites

si vous bénéficiez de la Sécurité Sociale

Remboursement SS + MNEF = 100 % du
tarif de responsabilité Sécurité Sociale. Pour les
prises en charge, renseignez vous auprès de votre section MNEF.

avantages spéciaux gratuits

Médicaments gratuits à Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Brest,
Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Reims, Rouen, Saint-
Etienne, Toulouse, Paris.
Réductions importantes dans des centres d'optique à Angers, Belfort,
Béziers, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limog-
es, Lyon, Marseille, Paris, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours.

Année universitaire 1976-1977. Conservez cette notice, elle vous servira toute l'année.

Printemps 76 : La quasi-totalité des IUT et TS en grève pour la reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives, à leur niveau de qualification et le maintien des équivalences avec les facultés (équivalences que la réforme du 2^e cycle veut supprimer).

Aux Etats Généraux des Luttés du 28 février, à l'appel de l'UNEF, aux manifestations toujours plus massives qui se succèdent du 9 mars au 14 mai, les étudiants d'IUT et TS participent en nombre.

La lutte n'a pas été vaine, puisque Saunier-Séité, sous la pression des étudiants et des enseignants a dû abandonner les aspects les plus nocifs de la réforme du 2^e cycle, en particulier la suppression des équivalences.

Saunier-Séité et le C.N.P.F. n'ont pas pour autant renoncé. Pour atteindre leur objectif, ils accusent les IUT de tous les maux, en particulier de mauvaise gestion, s'attaquent aux enseignants, aux Conseils élus.

Si devant la riposte rapide des enseignants et des étudiants, à l'appel de l'UNEF, Saunier a dû, en juin, faire marche arrière, dès cette rentrée, poursuivre la lutte est une nécessité impérieuse !

L'UNEF appelle les étudiants d'IUT et de TS à se réunir sans attendre dans les premières semaines de rentrée pour faire le bilan des luttes écoulées, analyser les plans du gouvernement et du patronat, décider des formes et des initiatives de lutte.

L'objectif de ce journal, c'est d'être un lien entre tous les étudiants d'IUT et de TS de France pour permettre de lancer une vaste campagne nationale pour la satisfaction des revendications des étudiants d'IUT et de TS.

Le 16 octobre, la Convention Nationale des étudiants d'IUT et TS rassemblera l'ensemble des propositions discutées dans les départements d'IUT et les classes TS, adoptera une plate-forme revendicative nationale et décidera de modalités d'action nationale pour la faire aboutir. Pour donner le plus large écho à la Convention Nationale des étudiants d'IUT et de TS, agissez sans attendre dans la seule organisation syndicale nationale étudiante, l'UNEF.

Face à l'union sacrée du patronat et du gouvernement autour de leurs plans sélectifs, les étudiants — comme les travailleurs et les cadres en font l'expérience chaque jour — ont besoin d'un syndicat fort et représentatif. Etre à l'UNEF, constituer un comité UNEF par IUT et classe TS, c'est choisir la voie de l'union et de l'efficacité. Fais-le sans attendre. Jean-Luc MANO, Président de l'UNEF.

CONVENTION NATIONALE 16 OCTOBRE 76

débattre, agir, s'organiser.



Débattre, oui d'abord de nos revendications car elles sont nombreuses, le gouvernement attaque tous azimuts (restaurants universitaires, cités universitaires, diplômes, crédits, libertés...) aussi est-il nécessaire de clarifier ce que nous voulons en prenant appui sur les propositions faites en commun avec les syndicats de cadres, notamment l'UGICT-CGT.

Mais débattre de tout ce qui fait notre vie d'étudiant, de jeune pour dénoncer ce gâchis que constitue le chômage des diplômés, la dévalorisation de notre formation, la déqualification de nos diplômes et pour proposer les mesures qui amélioreraient nos conditions de vie et d'études, permettraient une véritable lutte contre l'inflation par une relance de l'économie.

Débattre de tous les événements de l'année écoulée : des assemblées générales aux cours sauvages, des discussions avec les enseignants aux manifestations, la lutte a pris une ampleur considérable.

Cette année, nous voulons démarrer la lutte immédiatement sans attendre janvier et février, tout de suite nous voulons donner une ampleur nationale à nos revendications.

Avec le rassemblement du 16 octobre, nous d'IUT, prendront la parole pour dénoncer la situation que nous vivons pour dire que nous ne sommes pas dupes du remplacement de Durafour par Beullac au ministère du Travail, que nous exigeons des réponses, que nous agissons pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

Et parce que nous savons d'expérience que seule la lutte unie, massive et déterminée paie, nous débattons de l'activité de l'UNEF, de son amélioration, du renforcement du syndicat étudiant.

Avec l'UNEF, les étudiants d'IUT et TS ont fait beaucoup. Avec 66 % des voix aux élections universitaires dans les IUT, l'UNEF est le grand outil de défense des étudiants.

Aujourd'hui tout commande de s'unir encore plus nombreux dans l'UNEF, car face à un gouvernement qui utilise aussi bien la démagogie que la méthode autoritaire, qui essaie d'opposer les étudiants entre eux, ou les étudiants aux autres catégories de la population, il y a nécessité de lutter de façon permanente, pas seulement durant un trimestre, mais toute une année.

L'UNEF, c'est la possibilité de riposte immédiate contre toute attaque du pouvoir.

Les élus UNEF, aussi bien dans les Conseils d'Administrations qu'aux Conseils d'Université, du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) sont les avocats permanents des étudiants.

Avec l'UNEF, c'est l'union des étudiants avec les enseignants, les cadres et les travailleurs, parce que l'UNEF entretient des relations naturelles et saines sur un pied d'égalité avec les organisations d'enseignants, de cadres, de travailleurs. La présence de ces organisations le 16 octobre à Paris sera la preuve du renforcement de ces liens.

L'UNEF, c'est la riposte nationale car c'est la seule force organisée dans toutes les villes universitaires et tous les secteurs universitaires. Avec l'UNEF, fini l'isolement des étudiants. Les étudiants deviennent une force avec laquelle le gouvernement doit compter.

Avec l'UNEF, agir, s'organiser ce sont des objectifs ambitieux pour le rassemblement du 16 octobre.

Mais lorsqu'il s'agit de nos conditions de vie et d'étude, de notre métier au sortir de l'IUT et de TS, nous devons être ambitieux et combatifs !

Michel RENARD
Responsable National IUT - TS

PROGRAMME

9 h Accueil des délégués.

10 h Forums - Carrefours.

Trois grands thèmes :

— La reconnaissance du DUT et du BTS dans les conventions collectives (propositions concrètes) ;

— Les stages ;

— Bilan et perspectives de luttes en IUT et TS.

12 h Manifestation en direction du C.N.P.F.

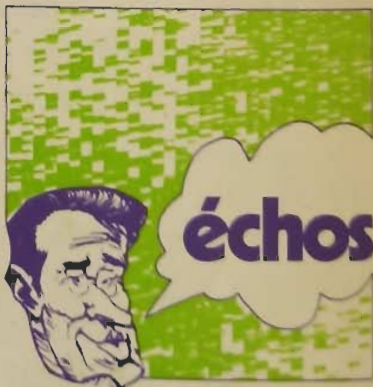
15 h Compte rendu des travaux de commissions.

Discussion.

Adoption de la plate-forme revendicative des IUT et TS.

Adoption d'un appel à tous les étudiants d'IUT et TS en France.

12 h Meeting de clôture avec les représentants des syndicats d'enseignants, de cadres et Jean-Luc Mano, président de l'UNEF. ■



Faisant état des revendications et des exigences des étudiants en IUT et TS, Jean-Luc Mano, Président de l'UNEF, s'est adressé en septembre à Ceyrac, Président du CNPF, et Beullac, ministre du Travail, afin de connaître les mesures qu'ils comptent prendre en faveur des étudiants.

Silencieux depuis lors, attendent-ils, une fois de plus, que nos luttes les contraignent à répondre ? Il semble bien qu'ils ne connaissent que le langage de la lutte unie et déterminée. ■

pour la lutte

Des objectifs de lutte

- 1. Non aux plans Saunier-Beulac-Ceyrac I**
 - Non à l'austérité ;
 - Non à la dévalorisation du DUT (par les réductions d'horaires et les suppressions de postes d'enseignants) ;
 - Non à la mainmise du patronat sur les IUT.
- 2. Reconnaissance du DUT** dans les conventions collectives et le statut de la fonction publique.
 - Obligation d'embaucher les titulaires du DUT ou du BTS à leur niveau de qualification ;
 - Indice ou coefficient minimum à l'embauche correspondant au niveau supérieur des techniciens ouvrant la possibilité de passer dans la filière cadre ;
 - Pas de salaire d'embauche inférieur à une fois et demi le minimum professionnel de la branche (au moins 2 500 F par mois) ;
 - Egalité de salaire entre hommes et femmes titulaires du même DUT ou BTS ;
 - Possibilité d'accès au diplôme d'ingénieur par la formation permanente.
- 3. Un emploi pour tous.**
 - Indemnité d'attente égale au SMIC pour tous les diplômés à la recherche d'un premier emploi ;
 - Création d'un organisme paritaire (ANPE, Association pour l'emploi des cadres, Universités) géré paritairement (employeurs et secrétariat d'Etat aux Universités - étudiants et enseignants) pour le placement des diplômés, création d'emplois de cadres

et techniciens supérieurs dans toutes les branches (en particulier les branches de pointe).

- 4. Arrêt de l'austérité dans les IUT-TS.**
 - Rétablissement de tous les postes d'enseignants supprimés et paiement des heures complémentaires ;
 - Augmentation des crédits pour le matériel d'enseignement (Informatique, ateliers, bibliothèque), le chauffage et les conditions de sécurité ;
 - Mesures d'aide financière particulière aux départements d'IUT et sections TS situés en dehors des villes universitaires.
- 5. Une meilleure formation.**
 - Passerelles et équivalence entre chaque département d'IUT (ou section TS) et les 2^e cycles universitaires ou les Grandes Ecoles, en particulier création de 2^e cycles de technologie ouverts aux étudiants d'IUT-TS ouvrant sur le diplôme d'ingénieur ;
 - Elaboration démocratique (étudiants-enseignants) des critères et modalités du contrôle des connaissances ;
 - Réajustement des programmes dans le sens d'un approfondissement des enseignements théoriques de bases adaptés à l'évolution du monde moderne, des sciences et des techniques ;
 - Stages formateurs et indemnités qui permettent un complément réel à l'enseignement donné à l'IUT ;
 - Suppression du barrage occasionné par le service militaire dans la poursuite des études ou la recherche d'un

emploi : rétablissement et extension des sursis, libre choix de la date d'incorporation entre 18 et 25 ans.

- 6. Des conditions de vie améliorées.**
 - Allocation de rentrée de 700 francs pour tous les bénéficiaires des œuvres universitaires ;
 - Blocage des tarifs du CROUS (cités-U et restaurants-U) ;
 - Instauration d'un système d'allocation d'études pour plus de la moitié des étudiants sur critères sociaux et universitaires, indexée sur le SMIC, versée 12 mois sur 12 ;
 - Rétablissement des réductions étudiantes, en particulier demi-tarif sur les transports ;
 - Des crédits pour l'animation culturelle des IUT, lycées techniques et des cités-U, construction de salles culturelles et de salles de sport.
- 7. Fonctionnement démocratique des IUT-TS.**
 - Démocratisation des IUT, non à la surreprésentation du patronat dans les conseils d'administration ;
 - Abrogation du quorum électoral qui réduit les sièges étudiants dans les conseils ;
 - Des règlements intérieurs permettant une réelle liberté d'information, d'expression et d'organisation ;
 - Des moyens pour que les élus étudiants puissent informer et remplir leur mandat efficacement ;
 - Retrait des projets gouvernementaux visant à renforcer l'autoritarisme dans les IUT.

FAITES-NOUS PARVENIR LES CONTRIBUTIONS DE TOUTES SORTES
ASSEZ RAPIDEMENT

bulletin d'adhésion

à retourner à l'UNEF, 1, rue de Provence, 75009 Paris

Nom :

Prénoms :

Adresse :

IUT : Année :

TS :

La vérité sur le rapport de la Cour des Comptes

Saunier Séité s'est lancée en juin dans une attaque d'envergure contre les IUT en s'appuyant sur le rapport de la Cour des comptes dont elle avait eu la primeur mais qui n'était pas encore publié.

Aujourd'hui, la supercherie est découverte : il s'avère que le rapport de la très officielle Cour des comptes apporte des critiques précises sur l'implantation des IUT (pas de coordination, IUT « électoraux », etc.) et sur leur construction (mauvaises études, matériaux, entretien insuffisant, condition de sécurité...). Au niveau du personnel, le rapport conclut que « 10 ans après leur création, les IUT ne bénéficient pas encore des effectifs d'enseignants dont ils devraient être dotés ».

L'interdiction faite aux enseignants de poursuivre des recherches au sein des IUT ne facilite ni leur recrutement, ni le fonctionnement des services ». De même « la cour insiste sur la nécessité de régler les conditions dans lesquelles les associations de droit privé interviennent dans l'activité » des IUT.

Enfin le rapport conclut que « l'enseignement supérieur court à vocation technologique n'a pas totalement répondu aux espérances placées en lui ; le problème de la reconnaissance par les conventions collectives du diplôme décerné continue à se poser... ».

La clarté est donc faite ; cela confirme notre volonté de développer la lutte pour empêcher le gouvernement de dévaloriser notre formation et nos diplômes. ■



La dure évolution de la physionomie de Mme Saunier Séité en fonction des « coups » portés par le mouvement étudiant...



création de l'unef, v.t.u. est le seul bureau conçu pour les étudiants et géré par eux.

Vols charters à tarif étudiants
50 à 70 % de réduction

EUROPE AMÉRIQUE DU NORD EXTRÊME-ORIENT

Emission de la carte internationale
d'étudiants

renseignements et inscriptions :
Voyage et Tourisme Universitaire,
1, rue de Provence, 75421 Paris Cédex 09

TÉL. 523.38.93

Je désire recevoir une documentation gratuite

Nom

Prénom

Adresse

Université

interview



Christian Wadel, de l'IUT de Saint-Denis (génie mécanique, 2^e), répond aux questions d'E.D.F.

— **Etudiants de France : Le Comité UNEF à l'IUT de Saint-Denis s'est constitué au premier trimestre de l'an dernier. Comment cela s'est-il passé ?**

— **Christian :** On avait créé l'année précédente, au cours de l'action de février, un comité de lutte. Après la grève on s'est trouvé isolé des autres IUT, mais on voulait continuer l'action. Peu après on a pris conscience qu'il fallait élire des délégués au conseil d'administration et se rattacher à une structure syndicale pour avoir plus de force.

— **E.D.F. : Pourquoi l'UNEF ?**

— **Christian :** On a décidé à la quasi-unanimité d'adhérer à l'UNEF après en avoir longuement discuté. Parce que c'est le syndicat le plus représentatif et que sa plate-forme rejoignait la nôtre sur l'IUT de Saint-Denis. Et puis ça nous permettait d'être soutenus par les syndicats d'enseignants et de travailleurs.

— **E.D.F. : Et après, quelles luttes avez-vous menées ?**

— **Christian :** Aux élections plus de 75 % des étudiants inscrits ont voté pour notre liste. Ce succès nous a donné beaucoup de poids. On a pu obtenir pas mal de choses : par exemple les crédits pour l'installation de la cafétéria, animée ensuite par des adhérents de l'UNEF.

Le fait d'être à l'UNEF nous a permis d'être bien informés et rapidement. En décembre on a mené une lutte, avec les profs, pour protester contre la volonté de Soisson d'instaurer un enseignement vraiment sous la coupe du patronat. Cela a créé les conditions d'un démar-



rage rapide de l'action au deuxième trimestre pour la reconnaissance du DUT et dans le même temps contre la réforme du deuxième cycle qui nous touchait aussi. On a ainsi dès le départ fait la jonction avec les étudiants de la fac, c'était important pour ne pas être isolés. Le fait d'être à l'UNEF nous a permis de renforcer le lien entre notre lutte, celle des travailleurs et des cadres.

Au troisième trimestre, nos élus au conseil d'administration ont mobilisé l'IUT sur l'insuffisance des crédits par des délégations massives chez Alice, avec les profs.

Nous avons obtenu des engagements.

Aussi dès cette rentrée nous redémarrons l'action pour les concrétiser.

— **E.D.F. : C'est là qu'on voit la nécessité d'une organisation permanente ?**

— **Christian :** Oui, justement, seul le fait d'être à l'UNEF nous permet de poursuivre l'action d'une année sur l'autre et d'imposer une pression permanente au gouvernement, alors que l'année dernière on a démarré en décembre seulement, pendant ce temps, le gouvernement préparait sa réforme du deuxième cycle.

— **E.D.F. : Pour toi, le bilan est donc positif ?**

— **Christian :** Bien sûr ! Au début on avait hésité avant d'adhérer à l'UNEF, on nous disait « vous allez être embrigadés », mais on s'est vite rendu compte que le fait de créer un comité d'action UNEF n'a fait que nous aider sans perdre notre autonomie. L'UNEF à Saint-Denis, c'est nous : syndiqués, nous pouvons être plus efficace pour nous défendre avec tous les étudiants de notre IUT comme avec ceux de France.

Extrait des propositions communes de l'UNEF et de l'UGICT-CGT

I. PRINCIPES

— Nécessité des stages comme partie intégrante et complément de la formation universitaire.

— L'obligation pour chaque chef d'entreprise de la branche d'industrie correspondant à la spécialité des DUT ou BTS d'accueillir dans l'entreprise au moins un stagiaire par an et par spécialité.

II. ORGANISATION

1° Le stage doit être préparé à l'avance par l'IUT.

2° Un contact préalable réel doit donc associer l'IUT l'entreprise, le comité d'entreprise et les organisations syndicales représentatives. Le droit de regard du comité d'entreprise sur les problèmes de l'emploi donc sur les conditions d'emploi lui confère un rôle de premier plan pour l'organisation et le déroulement des stages.

3° Un programme détaillé doit être mis au point avant le stage entre un enseignant de l'IUT (ou des sections de TS) le futur stagiaire, le cadre de l'entreprise qui sera maître de stage.

Cela implique que l'on donne à l'enseignant et au maître de stage les moyens nécessaires.

4° Une structure d'accueil avec la participation des cadres doit prendre en charge l'étudiant, structure mise en place et contrôlée par le comité d'entreprise.

5° Le stagiaire doit être préservé d'une mauvaise utilisation, par le chef d'entreprise.

L'IUT, le comité d'entreprise, ou les représentants syndicaux doivent conserver les moyens d'intervenir si la direction d'entreprise ne tient pas compte de leurs observations sans que cela nuise à la notation du stagiaire.

6° Le stage doit donner lieu à la rédaction d'un rapport de stage transmis à l'IUT ou au lycée technique.

Ce rapport sera exploité après le stage au cours d'une discussion associant les stagiaires, le personnel d'encadrement de l'entreprise, les enseignants et les représentants des organisations syndicales.

En aucun cas la direction de l'entreprise ne doit pouvoir pénaliser l'étudiant pour

et les stages ?

le contenu de son rapport.

7° L'appréciation du maître de stage ne doit porter que sur les connaissances et la qualité du travail.

Toutes les questions touchant à la personnalité et au comportement des stagiaires ou faisant appel à des critères subjectifs doivent être exclues du rapport.

III. CONTENU

1° Les stages considérés comme une phase importante de l'enseignement doivent avoir une réelle valeur formatrice.

2° L'intervention de synthèse qui doit normalement être dévolue aux titulaires de DUT et BTS doit conduire à confier au stagiaire une responsabilité en rapport avec cet objectif.

3° Les stages doivent permettre une connaissance de l'entreprise dans toutes ses dimensions techniques, économiques et sociales.

4° La durée des stages doit être suffisante pour répondre à ces objectifs.

5° Dans l'entreprise, une information vivante et objective doit être offerte aux étudiants sur le monde du travail ; ils doivent pouvoir rencontrer les représentants des organisations syndicales représentatives des ouvriers, cadres, techniciens et discuter librement du déroulement du stage et du respect de leur statut.

6° Le stage doit être intégré à la scolarité. Notamment le temps de stage étant considéré comme temps de formation, il ne peut être pris sur la période de vacances.

IV. STATUT DU STAGIAIRE

1° Une convention de stage préalable à tout stage devra obligatoirement être passée entre l'entreprise, après accord du comité d'entreprise, l'IUT ou le lycée technique et le stagiaire.

2° Une convention nationale type de caractère obligatoire sera mise au point en tenant compte des circulaires déjà existantes, et en les améliorant par une commission à créer.

3° Statut :

— Une indemnité pour l'hébergement, la nourriture, les déplacements du stagiaire devra être versée à l'étudiant par l'entreprise. Son montant minimal doit être égal au SMIC.

— Libertés d'expression.